

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2017.

Le lundi 30 janvier 2017 à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

Date de la convocation : le mercredi 25 janvier 2017.

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur David BRIANT qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc GUEGANTON, de Madame Mariette GELEBART qui a donné pouvoir à Madame Nadège HAVET, de Monsieur Mikaël LE DUFF qui a donné pouvoir à Monsieur André BEGOC, de Monsieur Eric TANGUY.

Madame Morgane LAOT a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal en date du 19 décembre 2016 est soumis à l'approbation des Conseillers municipaux.

Monsieur Patrick DROUET demande que l'écriture des noms de rues et lieux-dits sur la Commune soit harmonisée entre les différents documents (compte-rendu du Conseil municipal, carte de la Commune, arrêtés municipaux...).

Monsieur Patrick DROUET souhaite préciser que d'autres points que celui cité au compte-rendu ont été discutés lors du débat suite aux observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives à l'examen de la gestion de la CCPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 16 voix pour et 2 abstentions (Patrick DROUET et Catherine VIGNON), d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2016.

2. ACQUISITION D'UN MINI-BUS DESTINE AUX SERVICES ENFANCE/JEUNESSE.

Madame Nadège HAVET, Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance, indique que, dans le cadre de sa politique d'aide financière Fonds publics et territoires, la CAF propose une subvention permettant de faciliter l'acquisition d'un véhicule de transport collectif destiné aux services Enfance/Jeunesse (ALSH, TAP...). 60 à 80% de subvention peut être espérée sur une dépense de 25 000 € HT soit 30 000 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer un devis d'un montant maximum de 25 000 € HT (3 devis ont déjà été reçus en Mairie) et à déposer, pour l'acquisition d'un véhicule de transport collectif, une demande de subvention auprès de la CAF. Accord par 17 voix pour et 1 abstention (Patrick DROUET).

3. VALIDATION DEVIS EN INVESTISSEMENT.

L'article L.1612-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à engager les dépenses ci-dessous :

Article	Description dépenses	Montant € TTC
2128 (Autres agencements et aménagements de terrains)	Devis EURL PIRIOU pour la fabrication et la pose de garde-corps pour un accès plage et pour la fabrication et pose d'une main courante sur la descente d'accès à la salle du sous-sol Mairie	4 264,67
2158 (Autres installations, matériel et outillages techniques)	Devis CMB pour l'acquisition d'une 2 ^{ème} balayeuse pour la salle omnisports	1 708,68
2183 (Matériel informatique)	Devis Abers Informatique pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour la Maison des Abers	651,60
2188 (Autres immobilisations)	Devis Pro&Cie pour l'acquisition d'un lave-linge	649,00

Par ailleurs, le chauffage de la GPS/ALSH et de la bibliothèque à Roz Avel ne pouvant plus être programmé à partir de la Mairie, Monsieur le Maire a signé vu l'urgence (basses températures le matin, car le chauffage en marche forcée ne fonctionne que 2h00) le devis SBR (Sud Bretagne Régulation) d'un montant de 14 722,80 € TTC pour la mise en place de thermostats d'ambiance et d'une centrale de commande à destination des chauffages de l'espace Roz Avel et de la mairie. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de prendre une délibération pour imputer cet achat au compte 2158 (Autres installations, matériel et outillages techniques) du BP 2017. Accord unanime.

4. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU PRINTEMPS DES ABERS 2017.

La Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA) et le Centre National des Arts de la Rue Le Fourneau se sont associés depuis 2009 pour organiser le « Printemps des Arts des Abers ».

En 2017, les spectacles sont programmés à Plouguerneau, Plouguin et Loc-Brevalaire. Le financement de cette opération, au titre de l'année 2017, serait réparti comme suit : CCPA : 39 444,52€ ; Communes : 13 548,48€ ; Département : 4 500€.

Le mode de calcul des participations des communes et de la CCPA reste inchangé : 0,50€ par an et par habitant pour la CCPA et 0,33€ par an et par habitant pour les communes.

Pour Saint-Pabu, la population étant de 2 089 habitants au 1^{er} janvier 2016, la participation de la Commune sera de 2 089 x 0,33€ = 689,37 €. Accord unanime.

5. CONVENTION AVEC LA CCPA POUR SA PARTICIPATION FINANCIERE A BREST PORTS ESCALES 2016.

Les communes littorales de la CCPA, en particulier Saint-Pabu, Landeda et Plouguerneau, ont souhaité saisir l'opportunité des fêtes nautiques de « Brest 2016 » pour que soient organisées sur leur territoire des manifestations festives les jours qui précèdent le début des fêtes maritimes. La CCPA a été associée à la préparation de ces manifestations, du fait de sa compétence « Tourisme ».

Le 28 janvier 2016, le Bureau, à l'unanimité, a acté les principes suivants, selon lesquels la CCPA s'engagerait, en qualité de co-maître d'ouvrage de ces évènements à :

- participer financièrement à la même hauteur que la participation financière de la commune signataire de la présente convention (sans valorisation des prestations) dans la limite de 50 000 € ;
- prendre en charge, dans cette limite de 50 000 €, des frais de communication et, si cela est jugé utile, d'un transport collectif à partir des communes non littorales vers les lieux des manifestations ;
- mettre à disposition de la commune des agents de ses services techniques dans la mesure des disponibilités, sans porter atteinte au bon fonctionnement des services et sans recrutement de personnel complémentaire.

Les communes de LANDEDA (Abers 2016) et SAINT-PABU (Brest Ports Escales 2016) ont sollicité une participation de la CCPA.

La commune de Landeda présente un bilan faisant apparaître un reste à charge pour la commune de 22 500 €.

La commune de Saint-Pabu a adressé un bilan financier dont le reste à charge pour la commune s'élève à 1 721,77 €. La CCPA participerait donc à hauteur de 860,88 €.

Accord unanime du Conseil Municipal pour valider la convention relative à la participation financière de la CCPA à la moitié des frais engagés par la Commune de SAINT-PABU au titre de Brest Ports Escales 2016.

6. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES DU PLUi DU PAYS DES ABERS.

Monsieur Christian CALVEZ, Président de la CCPA (Communauté de Communes du Pays des Abers), intervient lors de la séance pour présenter ce point.

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-1 à L.151-5, L.153-12 et L.153-13, Vu les statuts de la Communauté de communes du pays des Abers, Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Abers, laquelle a désormais la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu de carte communale » à compter du 1^{er} novembre 2015,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays des Abers en date du 17 décembre 2015 relative à la prescription d'une procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Pays des Abers,

Vu les conclusions de la commission intercommunale d'urbanisme valant conférence d'urbanisme qui s'est tenue le 19 janvier 2017,

Considérant les orientations générales du P.A.D.D. présentées par Monsieur Christian CALVEZ, Président de la CCPA,

Monsieur le Maire déclare ouvert le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays des Abers.

Il rappelle que la succession de lois ont donné un cadre aux PLU. Ce PLUi devra par ailleurs être en cohérence avec le SCoT du Pays de Brest et tenir compte de l'attrait des résidences secondaires pour venir s'installer sur la côte. Monsieur le Maire précise également que la Commune prévoit dans son projet de PLU un espace réservé à une ZAE (Zone d'Activités Economiques).

Monsieur Patrick DROUET s'interroge sur le nombre de logements par hectare. Monsieur le Président lui répond que cette densification doit se gérer au niveau du territoire de la CCPA afin de prendre en compte les diversités et spécificités de chaque commune.

Monsieur Patrick DROUET évoque le problème des transports en commun à l'échelle de la CCPA.

Monsieur Alain DUCEUX, Conseiller municipal délégué aux Transports, précise que c'est un handicap pour la commune car il est difficile de rejoindre les modes de transports collectifs.

Monsieur Loïc JEZEQUEL souligne que la commune peut souffrir d'un manque d'attractivité car elle est éloignée des pôles structurants.

Monsieur André BEGOC évoque le problème de centralité commerciale. Le président répond qu'elle doit être obligatoirement définie.

Monsieur BEGOC aborde le sujet des dents creuses qui ne sont pas forcément en zone agricole et qu'il peut être difficile de gérer ces friches.

D'autres échanges s'engagent entre les élus sur l'attractivité résidentielle pour les seniors, la mise en place de réserves foncières.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, prend acte des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays des Abers.

7. MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ALSH.

Suite à la Commission Enfance/Jeunesse du 9 janvier 2017, et ceci vu la faible fréquentation, Madame Nadège HAVET, Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance, propose de valider la proposition de modifier l'horaire d'ouverture de l'ALSH à 7h15 (contre 7h actuellement) en période de vacances scolaires. Ce changement serait effectif à compter des vacances de Pâques 2017. Un bilan sera fait par la commission fin 2017. Accord unanime.

8. INFOS DIVERSES

En fin de séance, Monsieur le Maire annonce les dates des prochaines commissions Finances et des prochains Conseils municipaux : le jeudi 23 février 2017 à 20h pour le vote des compte administratifs et le jeudi 23 mars 2017 à 16h30 pour le vote du Budget.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil décident que les prochaines réunions de Conseil municipal auront lieu, sauf empêchement, à 20h.